



GROUPE SIDA GENEVE

Communiqué de presse

Condamnation de Nadja Benaïssa: position du Groupe sida Genève contre la pénalisation de la transmission du VIH

GENÈVE, 26 août 2010. Reconnue cet après-midi coupable de coups et blessures aggravés ainsi que de tentatives de coups et blessures aggravés (pour avoir eu des rapports sexuels sans préservatif avec trois partenaires entre 2000 et 2004, alors qu'elle se savait séropositive et que ces derniers l'ignoraient, et pour avoir présumément transmis le virus à l'un d'entre eux), l'ex-chanteuse allemande du groupe féminin « No Angels », Nadja Benaïssa, a été condamnée aujourd'hui à 2 ans de prison avec sursis par un tribunal de Darmstadt (Allemagne).

Le Groupe sida Genève est opposé à la pénalisation de la transmission du VIH et de l'exposition au virus et se rallie en ce sens à la position de l'ONUSIDA pour recommander l'abandon des lois, politiques et pratiques répressives en la matière, lesquelles entravent les réponses efficaces face au VIH/sida (http://data.unaids.org/pub/Report/2009/20090303_hrrefgroupcrimexposure_fr.pdf).

Il n'a en effet jamais pu être démontré que les condamnations et poursuites pénales puissent avoir un quelconque impact positif en termes de santé publique, qu'elles dissuaderaient les comportements à risque ni qu'elles favoriseraient la divulgation de la séropositivité aux partenaires sexuels. Au contraire, comme l'a reconnu le rapport de l'administration Obama publié le mois passé dans le cadre de sa nouvelle stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, "dans bien des cas l'existence et le renforcement de ces lois vont à l'encontre du savoir scientifique relatif aux modes de transmission et pourraient, de ce fait, miner les objectifs de santé publique de promotion du dépistage et du traitement du VIH."

Dans un éditorial publié par le Guardian en date du 17 août dernier (<http://www.guardian.co.uk/commentisfree/libertycentral/2010/aug/17/nadja-benaïssa-trial-distracting-sideshow>), Edwin J. Bernard (<http://criminalhivtransmission.blogspot.com/>) fait valoir à juste titre à ce sujet que "les personnes séropositives à travers le monde - parmi lesquels Benaïssa elle-même - sont les boucs émissaires de notre incapacité à prévenir les nouvelles infections à VIH. Plus que tout, c'est la stigmatisation en lien avec le VIH - exacerbée par le cirque médiatique qui accompagne ce type de procès - qui contribue à faire augmenter de manière drastique le nombre des nouvelles infections, et non l'individu contraint - de manière extrêmement rare, d'ailleurs - à faire face au système judiciaire."

L'expert anglais rappelle par ailleurs qu'à ce jour dans le monde 600 personnes vivant avec le VIH ont été condamnées pénalement dans plus d'une quarantaine de pays.

Dans une large majorité des cas inventoriés, il n'y avait ni intention de transmettre, ni transmission effective du virus. Il souligne par ailleurs, la plupart des nouvelles infections à VIH diagnostiquées dans le monde proviennent de personnes séropositives ignorant leur statut sérologique.

Pour de plus amples informations:

http://www.groupesida.ch/filrouge/archives/2010/08/proces_benaïssa_2_ans_avec_sur/

Pour toute question ou complément, contacter:

Deborah Glejser, porte-parole [deborah.glejser\(at\)groupesida.ch](mailto:deborah.glejser(at)groupesida.ch)

Pour plus d'informations sur le Groupe sida Genève et ses activités, veuillez consulter notre site Internet www.groupesida.ch

